

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00699

Numéro SIREN : 398 688 085

Nom ou dénomination : A.G.I.R Promotion

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/007248

Expéditeur :

Greffes du Tribunal de Commerce
4 rue André Bosch BP 70441
66834 PERPIGNAN Cedex



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
PERPIGNAN

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/007248**
n° de gestion : **1994B00699**
n° SIREN : **398 688 085 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 01/10/2020
à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.G.I.R Promotion - Société par actions simplifiée

53 avenue Jean Giraudoux 66000 Perpignan -FRANCE-

Date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants : Dépôt des comptes annuels

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



625268

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 53 AVENUE JEAN GIRAUDOUX		66000 PERPIGNAN	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 39868808500024		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31122019	
		N-1 31122018	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Group

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500...000.....)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 546 930	4 423 744
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 049	(876 814)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 106 979	4 096 930
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	31 910	182 954
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	31 910	182 954
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	91 151	64 622
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 767 329	2 109 008
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	926 170	960 794
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 178 981	1 432 057
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	164	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		216 000
	TOTAL (IV)	EC	3 963 795	4 782 481
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 102 684	9 062 365
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 963 795	4 782 481
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	91 151	64 622

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.T.R PROMOTION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N				Exercice (N-1)	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
			FG	3 042 094	FH	19 968	FI	3 062 062	2 698 630
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		3 042 094	FK	19 968	FL	3 062 062	2 698 630
			Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	2 182	6 711		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	192 993	32 054		
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 858	890		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 261 095	2 738 285	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 495 251	2 017 008	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	67 343	43 364	
	Salaires et traitements*					FY	895 069	1 086 474	
	Charges sociales (10)					FZ	372 749	441 907	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	15 712	16 897	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	31 910	182 954
	Autres charges (12)					GE	1 324	9	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 879 358	3 788 612	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	381 736	(1 050 328)
	opérations en numéraire	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	44 077	180 906
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	73 792	75 053		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2	70 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12 007	16 167	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	12 008	86 167	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 136	2 129	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	8 136	2 129	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 872	84 039	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	355 893	(860 436)	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020
Page 6

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	2 048	9 757		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	39 312			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	41 360	9 757		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	385 450	20 904		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	2 055	5 831		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	387 505	26 735		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	(346 145)	(16 978)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	(300)	(600)		
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)					HL	3 358 540	3 015 115		
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	3 348 492	3 891 929		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	10 049	(876 814)		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP				
			- Crédit bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD				
	(9)	Dont transferts de charges			A1	10 039	3 712		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9			
			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)					Exercice N				
Cf état annexe					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
					387 505		41 360		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N				
					Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

31/12/2019

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	39 152	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	]		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	]		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2	]	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	]	KS	9 680	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	224 308	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	4 750	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	72 894	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	311 631	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	4 750	8M		8T	53 285
		Autres participations					8U	2 204	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P	105	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 154 487	1U		1V	443		
TOTAL IV					1Q	1 161 546	1R		1S	53 728		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	1 512 330	0H		0J	53 728	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	39 152	IX	39 152	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	9 680	ML	9 680	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	224 308	MO	224 308
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	4 750	MR	4 750
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	72 894	MU	72 894
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	311 631	NI	311 631	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	100	0U	490	M7	57 445	0W	57 445
		Autres participations			I0		0X	1 565	0Y	639	0Z	639
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	105	2D	105		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	402 000	2F	752 929	2G	752 929		
TOTAL IV			I3	100	NJ	404 055	NK	811 119	2H	811 119		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	100	0K	404 055	0L	1 161 902	0M	1 161 902	

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	21 712	PF	6 540	PG		PH	28 252
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	9 680	QA		QB		QC	9 680
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	208 269	QE	2 597	QF		QG	210 865
	Matériel de transport	QH	2 604	QI	1 583	QJ		QK	4 187
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	52 966	QM	4 993	QN		QO	57 959
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	273 519	QV	9 172	QW		QX	282 691
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	295 231	ØP	15 712	ØQ		ØR	310 943

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

CAPSUD EXPERTISE & AUDIT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
		182 954	31 910	182 954	31 910
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	
			31 910	182 954	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

31/12/2019

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT	752 929	UV	717 989	UW	34 940		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX	4 616 959		4 616 959				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 394		3 394				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 490		1 490				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	274 746		274 746			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	1 980 276		1 980 276				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	170 212		170 212				
	Charges constatées d'avance	VS	31 737		31 737				
	TOTAUX			VT	7 831 744	VU	7 796 804	VV	34 940
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	91 151	91 151					
	à plus de 1 an à l'origine	VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	926 170	926 170					
Personnel et comptes rattachés		8C	47 161	47 161					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	107 768	107 768					
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	966 655	966 655					
collectivités	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	57 396	57 396					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	1 767 329	1 767 329					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	164	164					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX			VY	3 963 795	VZ	3 963 795			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

AGIR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros

53 Avenue Jean Giraudoux
66000 PERPIGNAN

398 688 085 RCS Perpignan

F2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES

1, Avenue Jean Giono
66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 2 Septembre 2020

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Dans le cadre des dispositions de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'a été conclu aucune nouvelle convention au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire aux Comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

AGIR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros

53 Avenue Jean Giraudoux
66000 PERPIGNAN

398 688 085 RCS Perpignan

F2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES

1, Avenue Jean Giono
66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 15 Septembre 2020

Lettre remise en main propre

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre Société qui se tiendra le 30 Septembre 2020, à 12 heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président
Raymond FONDEVILLE



SAS A.G.I.R PROMOTION

Siège social : 53 avenue Jean Giraudoux, 66000 PERPIGNAN

R.C.S : PERPIGNAN 398 688 085

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée AGIR PROMOTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée AGIR PROMOTION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Président le 31 juillet 2020, sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan, le 31 août 2020

Le commissaire aux comptes

ADVANCE AUDIT
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A



Marc COCHAUX

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	39 152	28 252	10 900	17 440	-6 540	-37.50
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	9 680	9 680				
	Autres immobilisations corporelles	301 951	273 011	28 940	38 113	-9 172	-24.07
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence	57 445		57 445	4 750	52 695	NS
	Autres participations	639		639	2 204	-1 565	-71.01
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	105		105	105		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	752 929		752 929	1 154 487	-401 557	-34.78
	Total II	1 161 902	310 943	850 959	1 217 099	-366 140	-30.08
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	87 120		87 120	175 274	-88 154	-50.29
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 616 959		4 616 959	4 213 791	403 168	9.57
	Autres créances	2 430 119		2 430 119	3 365 734	-935 615	-27.80
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	85 790		85 790	46	85 744	NS
	Charges constatées d'avance (3)	31 737		31 737	90 422	-58 685	-64.90
	Total III	7 251 725		7 251 725	7 845 267	-593 542	-7.57
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		8 413 627	310 943	8 102 684	9 062 365	-959 682	-10.59

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

717 989

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500 000	500 000		
	Réserves				
	Réserve légale	50 000	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 546 930	4 423 744	-876 814	-19.82
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 049	-876 814	886 863	101.15
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	4 106 979	4 096 930	10 049	0.25
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	31 910	182 954	-151 044	-82.56
	Total III	31 910	182 954	-151 044	-82.56
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	91 151	64 622	26 528	41.05
	Emprunts et dettes financières diverses	1 767 329	2 109 008	-341 679	-16.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	926 170	960 794	-34 624	-3.60
	Dettes fiscales et sociales	1 178 981	1 432 057	-253 076	-17.67
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	164		164	
	Produits constatés d'avance (1)		216 000	-216 000	-100.00
	Total IV	3 963 795	4 782 481	-818 686	-17.12
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 102 684	9 062 365	-959 682	-10.59

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 963 795 4 782 481

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 062 062		3 062 062	2 698 630		363 432	13.47
Chiffre d'affaires NET	3 062 062		3 062 062	2 698 630		363 432	13.47
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			2 182	6 711		-4 529	-67.49
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			192 993	32 054		160 939	502.09
Autres produits			3 858	890		2 968	333.47
Total des Produits d'exploitation (I)			3 261 095	2 738 285		522 810	19.09
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 495 251	2 017 008		-521 757	-25.87
Impôts, taxes et versements assimilés			67 343	43 364		23 979	55.30
Salaires et traitements			895 069	1 086 474		-191 405	-17.62
Charges sociales			372 749	441 907		-69 158	-15.65
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 712	16 897		-1 184	-7.01
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			31 910	182 954		-151 044	-82.56
Autres charges			1 324	9		1 315	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			2 879 358	3 788 612		-909 254	-24.00
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			381 736	-1 050 328		1 432 064	136.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			44 077	180 906		-136 829	-75.64
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			73 792	75 053		-1 261	-1.68

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		2	70 000		-69 998	-100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		12 007	16 167		-4 161	-25.73
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		12 008	86 167		-74 159	-86.06
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		8 136	2 129		6 008	282.25
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		8 136	2 129		6 008	282.25
2. Résultat financier (V-VI)		3 872	84 039		-80 167	-95.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		355 893	-860 436		1 216 329	141.36
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 048	9 757		-7 709	-79.01
Produits exceptionnels sur opérations en capital		39 312			39 312	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		41 360	9 757		31 603	323.91
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		385 450	20 904		364 546	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 055	5 831		-3 776	-64.76
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		387 505	26 735		360 770	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-346 145	-16 978		-329 167	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		-300	-600		300	50.00
Total des produits (I+III+V+VII)		3 358 540	3 015 115		343 426	11.39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		3 348 492	3 891 929		-543 437	-13.96
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		10 049	-876 814		886 863	101.15

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CAPSUD EXPERTISE & AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 102 683.71 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 062 061.68 Euros et dégageant un bénéfice de 10 048.68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La mise en Redressement judiciaire de la SAS François FONDEVILLE en octobre 2018, principale filiale du groupe FONDEVILLE a quelque peu ralenti le développement de notre société sur l'année 2018.

Cependant dès le début d'année 2019, Agir a réussi à trouver une solution pour pouvoir démarrer chacun de ses nouveaux projets, et sécuriser ainsi tous les frais de montages et une partie des honoraires attendus : Association avec d'autres promoteurs, vente de projets, mise en sommeil de certains dossiers dans l'attente de la sortie de redressement de la SAS F Fondeville.

En date du 26 juillet 2019, sortie du RJ de la Sas François FONDEVILLE : La société AGIR maintenant peut aller de l'avant. De nouveaux projets sont en développement et les travaux des opérations mises en sommeil peuvent enfin démarrer puisqu'elle a réussi à obtenir de nouveaux financements.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Une épidémie de COVID-19 a démarré en chine et s'est rapidement propagée au niveau mondial. L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et le phénomène de pandémie, le 11 mars 2020. Cette crise sanitaire sans précédent, affecte les activités économiques et commerciales à une échelle internationale et a engendré des impacts plus ou moins significatifs pour toutes les entités, quels que soient les secteurs d'activité et les zones géographiques. Les comptes de la société ont été arrêtés le 21 avril 2020. A cette date, cet événement n'impacte pas l'activité et la situation financière de notre société, ni la valeur de nos actifs. La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 152		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 680		
Installations générales agencements aménagements divers	224 308		
Matériel de transport	4 750		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	72 894		
TOTAL	311 631		
Participations évaluées par mises en équivalence	4 750		53 285
Autres participations	2 204		
Autres titres immobilisés	105		
Prêts, autres immobilisations financières	1 154 487		443
TOTAL	1 161 546		53 728
TOTAL GENERAL	1 512 330		53 728

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			39 152	39 152
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 680	9 680
Installations générales agencements aménagements divers			224 308	224 308
Matériel de transport			4 750	4 750
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			72 894	72 894
TOTAL			311 631	311 631
Participations évaluées par mises en équivalence	100	490	57 445	57 445
Autres participations		1 565	639	639
Autres titres immobilisés			105	105
Prêts, autres immobilisations financières		402 000	752 929	752 929
TOTAL	100	404 055	811 119	811 119
TOTAL GENERAL	100	404 055	1 161 902	1 161 902

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	21 712	6 540		28 252
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 680			9 680
Installations générales agencements aménagements divers	208 269	2 597		210 865
Matériel de transport	2 604	1 583		4 187
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	52 966	4 993		57 959
TOTAL	273 519	9 172		282 691
TOTAL GENERAL	295 231	15 712		310 943

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 540				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 597				
Matériel de transport	1 583				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 993				
TOTAL	9 172				
TOTAL GENERAL	15 712				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	182 954	31 910	182 954		31 910
TOTAL	182 954	31 910	182 954		31 910
TOTAL GENERAL	182 954	31 910	182 954		31 910
Dont dotations et reprises d'exploitation		31 910	182 954		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	752 929	717 989	34 940
Autres créances clients	4 616 959	4 616 959	
Personnel et comptes rattachés	3 394	3 394	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 490	1 490	
Taxe sur la valeur ajoutée	274 746	274 746	
Groupe et associés	1 980 276	1 980 276	
Débiteurs divers	170 212	170 212	
Charges constatées d'avance	31 737	31 737	
TOTAL	7 831 744	7 796 804	34 940

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	91 151	91 151		
Fournisseurs et comptes rattachés	926 170	926 170		
Personnel et comptes rattachés	47 161	47 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107 768	107 768		
Taxe sur la valeur ajoutée	966 655	966 655		
Autres impôts taxes et assimilés	57 396	57 396		
Groupe et associés	1 767 329	1 767 329		
Autres dettes	164	164		
TOTAL	3 963 795	3 963 795		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1 000.0000	500			500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	34 725	20.00
LOGICIELS	4 427	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Mouvements des titres durant l'exercice :

1° -Cession à la Sas François FONDEVILLE, des parts de filiales communes à François FONDEVILLE et AGIR Promotion.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

En septembre 2019, la SAS AGIR Promotion a cédé 99% des parts détenues dans les SCCV ci-après à la Sas François FONDEVILLE:

- Sccv Le Castell, Cession de 5 parts, sur 6, Agir garde 1 part, de fait, Agir ne détient plus que 8.33% du capital. Agir Promotion a cédé le CCAssociés de Castell, montant 103 676€

- Sccv Les Fontaneilles, cession de 14 parts sur 15, Agir garde 1 part, de fait, celle-ci détient 2.5% du capital. Agir Promotion a cédé à F.FONDEVILLE, le CCAssociés des Fontaneilles, montant 334 079€

- Sccv Clos de la Sardane, cession de 39 parts sur 40, Agir garde 1 part, de fait, celle-ci détient 1% du capital. Agir Promotion a cédé à F.FONDEVILLE, le CCAssociés de la Sardane, montant 348 517€

- Sccv Le Pic de l'Ours, cession de 15 parts sur 16, Agir garde 1 part, de fait, celle-ci détient 2.5% du capital. Agir Promotion a cédé à F.FONDEVILLE, le CCAssociés du Pic de l'Ours, montant 300 542€.

Les parts ont été cédées pour leur valeur nominales.

La cession des comptes courants associés des 4 Sccv, de AGIR à F.FONDEVILLE, pour un montant total de 1 086 813 €, a été soldée par le crédit du CC Associé de AGIR chez FONDEVILLE.

2°- Acquisitions des Parts de la SCI OQUAI

La Sas François FONDEVILLE a cédé à la Sas AGIR Promotion 315 parts sur les 379 parts détenues dans la SCI O'QUAI, elle conserve ainsi 64 parts, soit 10.13% du capital. AGIR détient ainsi 89.87% du capital de la Sci O'QUAI.

Le but de cette opération étant de permettre à notre société d'obtenir les financements pour la promo à GREOU LES BAINS, Promo portée par la Sci OQUAI.

3° - Cession des parts de la Sccv Le Montpellier :

Le 15/7/2019, cession des parts de la SCCV Le Montpellier, au profit du groupe KB.

Dissolution de cette Sccv le 16/09/2019.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 903 382
Autres créances	1 490
Total	1 904 872

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 261
Dettes fiscales et sociales	108 633
Total	138 894

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	31 737
Total	31 737

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	4 096 930
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	4 096 930
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	4 096 930
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	4 096 930
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
COMMISSIONS DE GESTION	2 335 133
COMMISSIONS SUR VENTE	226 650
PRESTATIONS CPI	124 850
AUTRES PRESTATION ET REFACTURATIONS DE FRAIS	375 429
Total	3 062 062

Répartition par secteur géographique	Montant
CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE	3 062 062
Total	3 062 062

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	226 800
Total	226 800

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	9
Employés	8
Total	17

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	8 136	12 008
Dont entreprises liées		11 944

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		236 454
CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	87 754	
INDEMNITE D'IMMOBILISATION BP SUD	63 000	
INDEMNITE D'IMMOBILISATION C.MUTUEL	85 700	
Total (1)		236 454

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les engagements liés au départ à la retraite ne sont pas provisionnés au bilan mais font l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective en droits accumulés avec projection de salaires. Ils sont ainsi évalués à 45 730 euros.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Départ volontaire à la retraite du salarié à l'âge de 65 ans
- Taux d'actualisation financière de 1.05%
- Taux d'augmentation des salaires de 2%
- Taux de charges sociales
- Cadres : 40%
- Non cadres : 40%
- Taux de turn-over : Moyen
- Application de la convention collective de la promotion immobilière

La société adhère aux régimes de cotisations obligatoires (Régime de base SS et régimes complémentaires ARRCO et AGIRC). La convention collective de l'entreprise prévoit une indemnité de fin de carrière ainsi calculée :

Après 10 ans de 1/2 mois, après 15 ans 1 mois, si 20 ans 1.5 mois. Si 30 ans, 2 mois. A ce titre, pour les 7 prochaines années, 3 salariés présents à la date de clôture, seront en droit de faire valoir leur droit à la retraite, car plus de 10 ans d'ancienneté.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
FONDEVILLE .BTP	SAS	3 000 000	66100 PERPIGNAN

RAPPEL : En 2009, notre société a opté pour le régime de l'intégration fiscale.
Société intégrante la SAS FONDEVILLE BTP SIREN 337 806 061 seule redevable de l'IS et IFA

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant en date du 15/09/2017, stipulant qu'en cas d'exercice déficitaire, la société ne sera titulaire, à ce titre, d'aucune créance sur la société mère.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS A.G.I.R PROMOTION
66000 PERPIGNAN

Page : 11

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 % - SCI SCCV VILLA ALBERA - SCI O'QUAI - SCI ICADÉ -FF- SANTE - SCV RIVES DU LEZ - SCI SCI PERPIGNAN SAINT ASSI - SCV AGICAFF - SCI ZAC GOLFIQUE DE VILLENEU - SCI OVALIE 14 - SCCV LA BLANQUERIE - SCV IMMO BASTIDE	1 000		50.00	500	500	16 366			2 860		
	632 000		40.00	53 235	53 235	837 002		864 083	-112 240		
	1 000	166 964	35.00	350	350				-2 758		
	1 000		30.00	300	300	21 811		2 137 010	-181 981		
	1 000		30.00	300	300	55 922			45 206		
	640		25.00	160	160				431		
	10 000	-133 255	20.00	2 000	2 000	166 370			-34 731		
	1 000		20.00	200	200	11 010		144 000	-8 791		
	1 500		20.00	300	300				-10 310		
	600		10.00	60	60				13 856		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - françaises - Participations non reprises en A	10 000		9.00	500	500	947 605		9 433 555	334 314		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Opérations faites en commun

(PCG Art. 831-2/13)

Affaires	Résultat global	Résultat transféré
Affaires bénéficiaires		
- SCCV FILIALES AGIR - CPTÉ 755	614 191	44 077
Total	614 191	44 077
Affaires à pertes		
- SCCV FILIALES AGIR - CPTÉ 655	724 397	73 792
Total	724 397	73 792

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QUOTE PART LIQUIDAT° SCCV ALBATROS	2 048	771
- CESSION TITRES 4 SCCV	1 565	7756
- CESSION TITRES LE MONTPELLIER	37 747	7756
Total	41 360	
Charges exceptionnelles		
- CHARGES / ANNULATION OPERATION CUGES	362 358	6718
- PENALITES SOCIALES-FISCALES-AMENDES	23 091	6712
- VNC TITRES CEDES	2 055	6756
Total	387 504	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
AVANTAGE NATURE	3 632
REMBT CHARGES DIVERSES	6 408
Total	10 040

Le 31/07/2020
Raymond .FONDEVILLE Président

AGIR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros

53 Avenue Jean Giraudoux
66000 PERPIGNAN

398 688 085 RCS Perpignan



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Au siège social,

Le 30 Septembre 2020, à 12 heures,

La société FONDEVILLE BTP, représentée par Monsieur Raymond FONDEVILLE, son Président, agissant en qualité d'associée unique de la société par actions simplifiée dénommée AGIR PROMOTION, au capital social de 500 000 euros divisé en 500 actions de 1 000 euros de nominal chacune, a pris les décisions suivantes portant sur :

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Raymond FONDEVILLE, es qualité de représentant légal de la société AGIR PROMOTION, préside la séance.

La société F2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, est absente et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associée unique :

- les justificatifs de la convocation régulière du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les bilans, compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,

AC

- les rapports du Commissaire aux comptes.

Il informe également l'associée unique que par suite de l'épidémie de Covid-19, et la période de confinement imposée pendant l'état d'urgence sanitaire, le Gouvernement a décidé, par ordonnance du 25 Mars 2020, que *« les délais imposés par des textes législatifs ou réglementaires ou par les statuts d'une personne morale ou d'une entité dépourvue de personnalité morale de droit privé pour approuver les comptes et les documents qui y sont joints le cas échéant, ou pour convoquer l'assemblée chargée de procéder à cette approbation, sont prorogés de trois mois »*, cette prorogation concernant les sociétés dont les comptes clôturent entre le 30 Septembre 2019 et un mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

La présente réunion, bien que postérieure au 30 Juin 2020, est donc valablement tenue.

Puis il présente et commente les comptes sociaux et expose l'activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Puis il donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et sur les conventions réglementées.

Cette lecture terminée, le Président demande de se prononcer sur les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, pour un montant de 14 346 euros. Il approuve ladite valeur et l'impôt correspondant.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 10 049 euros de l'exercice en totalité au poste « autres réserves ».

L'associée unique déclare en outre qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associée unique, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prend acte qu'une convention visée par l'article L.227-10 du Code de Commerce s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, et qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de ce même exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique approuve la gratuité du mandat du Président au titre de l'exercice écoulé.

Le Président pourra continuer de prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

CINQUIEME DECISION

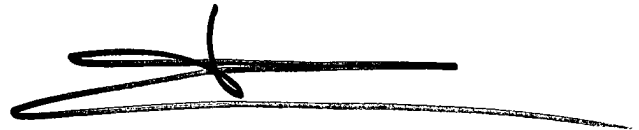
L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, aux fins d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et l'associée unique.

SAS FONDEVILLE BTP
Raymond FONDEVILLE

RAYMOND FONDEVILLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a long, sweeping underline.A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a long, sweeping underline.